

DOSSIER DEROGATION HORS COMMUNE

Dérogação scolaire pour les enfants domiciliés dans une autre commune que
SAINT MARCEL LES VALENCE
Année Scolaire : 2026-2027

Ecole souhaitée :

Classe demandée :

Partie à compléter par les parents	
Nom, Prénom de l'enfant : _____ Né(e) le : _____ à _____	
Nom du responsable légal 1 : _____ Adresse : _____ _____ _____ _____ ☎ Domicile : __/__/__/__/ 📞 Portable : __/__/__/__/ 📧 Email : _____	Nom du responsable légal 2 : _____ Adresse : _____ _____ _____ _____ ☎ Domicile : __/__/__/__/ 📞 Portable : __/__/__/__/ 📧 Email : _____
Motif de la demande (joindre impérativement les justificatifs motivant la dérogation) : <input type="checkbox"/> Obligations professionnelles (joindre Contrat de travail ou fiche de paie) : <input type="checkbox"/> Raisons médicales (préciser) : <input type="checkbox"/> Fratrie (cycle primaire) : Nom, prénom, classe du frère ou de la sœur : <input type="checkbox"/> Mode de garde (copie du contrat d'assistante maternelle + notification agrément de l'assistante maternelle, ou attestation de garde sur l'honneur du parent proche avec justificatif du domicile) <input type="checkbox"/> Continuité de scolarité : <input type="checkbox"/> Autres (préciser et joindre un courrier) :	

Partie à compléter par la Mairie du domicile des parents

Je soussigné(e)-----Mairie de la commune de _____

- émet un avis favorable, sans participation financière, au titre de la réciprocité
- émet un avis favorable, avec participation financière
- émet un avis défavorable

Pour la scolarisation de l'enfant-----

Au motif de-----

Fait à le

Le Maire

Décision de la commune d'accueil :

SAINT MARCEL LES VALENCE

- Avis favorable avec prise en charge des frais de scolarité
- Avis favorable selon l'accord de « réciprocité » entre la commune de résidence et d'accueil
- Avis favorable sous réserve de la prise en charge des frais de scolarité par la commune de résidence (conformément aux textes suivants : Loi 2005-157 du 23 février 2005, Article 113, JO du 24 février 2005.
Code de l'Éducation – Articles L212-8 et R2012-21
- Avis défavorable motivé-----

Le,

Le Maire

Les demandes de dérogation restent une procédure exceptionnelle.
Elles peuvent être accordées si les effectifs de l'école le permettent.

Les informations recueillies font l'objet d'un traitement par la Mairie de SAINT MARCEL LES VALENCE.

Nous ne traiterons ou n'utiliserons vos données que dans la mesure où cela est nécessaire pour la continuité de nos services.

"Vos informations personnelles sont conservées le temps nécessaire à la réalisation de l'objectif poursuivi, à moins que vous exerciez votre droit de suppression ou si la durée de conservation doit être allongée en vertu d'une obligation légale ou réglementaire."

Pendant cette période, nous mettons tout en œuvre pour assurer la confidentialité et la sécurité de vos données personnelles.

Conformément à la loi "informatique et libertés" du 6 janvier 1978 modifiée et au règlement européen n°2016/679/UE du 27 avril 2016 applicable dès le 25 mai 2018, vous bénéficiez d'un droit d'accès, de rectification, d'opposition, de suppression et de portabilité de vos données en cas de motifs légitimes.

Si vous ne souhaitez plus recevoir nos sollicitations vous avez la faculté de nous l'indiquer par mail (contac.mairie@saint-marcel-les-valence.fr).

Pour toute information complémentaire ou réclamation vous pouvez contacter la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés ou notre délégué à la protection des données à l'adresse suivante rgpd@inforoutes.fr.